Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Premières certifications pour les forêts vaudoises

Lors de l'assemblée annuelle de l'AFV-BV (Association Forestière Vaudoise et du Bas-Valais), les premiers certificats ont été décernés aux forêts cantonales vaudoises et remis au chef du département de la sécurité et de l'environnement, le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud. Les forêts cantonales vaudoises figurent ainsi dans le peloton de tête des forêts suisses produisant du bois portant un label écologique, concrétisant ainsi par l'acte l'engagement du canton dans le développement durable.

La remise des premiers labels pour des forêts certifiées démontre que le canton de Vaud est résolument engagé dans la démarche de la certification forestière, conforme au principe du développement durable défendu par le Conseil d'Etat. Cet événement est également le signe d'une volonté commune de tous les propriétaires forestiers vaudois de donner au consommateur le moyen de reconnaître les bois de provenance suisse, économes en transports et produits dans des conditions exemplaires, tant sur le plan des conditions de travail du personnel forestier que du respect de l'environnement et de l'équilibre biologique de nos forêts.

Le Grand Conseil avait, il y a quelques années, refusé de faire de la certification une tâche de l'Etat en argumentant qu'il appartient aux acteurs du marché, donc à la propriété forestière, de trouver des solutions adéquates. Cette décision s'avère aujourd'hui payante, puisqu'en confiant à une association privée de propriétaires forestiers, soit l'AFV-BV (Association Forestière Vaudoise et du Bas-Valais), la mission est aujourd'hui en passe d'être parfaitement et rapidement réalisée. Non seulement la certification démarre dans notre canton, mais les forêts de l'Etat sont également parties prenantes, avec 299 ha de forêts cantonales qui obtiennent les labels FSC (Forest Stewardship Council), Q+ (Swiss Quality) et PEFC (Pan European Forest Certificate). D'ici deux ou trois ans toutes les forêts cantonales seront certifiées.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 décembre 2002

Jean-Claude Mermoud, chef du département de la sécurité et l'environnement, 021 316 45 00
Daniel Zimmermann, inspecteur cantonal des forêts, 021 316 61 46